

Compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2021

Président : M. Maurice DUSSOLLIER

Secrétaire de séance : M. Gilles CASTILLO

Présent(e)s : Mme Jessica ARGUEYROLLES-LEPOIVRE, M. Agostinho AZEVEDO, M. Gilles CASTILLO, Mme Céline CLAVERIE, Mme Vanessa DAUZET, M. Eric DELALONDE, M. Maurice DUSSOLLIER, Mme Paula KONING, M. Yohan NOEL, M. André PESANDO.

Absent excusé : M. Frédéric CLAVEL

Ordre du jour

- Vote des taux des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti
- Vote des budgets prévisionnels 2021 (budget principal, budget de l'eau, budget logements)
- Subventions aux associations
- Délibération valorisation du terrain agricole communal
- Dossier réaménagement du site de la carrière (extension exploitation)
- Questions diverses
 - Columbarium, présentation nouvelle proposition
 - Journée citoyenne
 - Isolation des combles des logements locatifs

Vote des taux de la taxe 2021 sur le foncier bâti et le foncier non bâti

M. le maire indique que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2021 il convient de voter les taux d'imposition communaux de la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

Cette année, du fait de la suppression en cours de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les ressources fiscales de la commune ne s'appuient que sur la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti. Pour compenser la perte de la TH, les parts communale et départementale de taxe foncière sur le foncier bâti sont fusionnées et affectées à la commune avec application d'un coefficient correcteur qui permet de neutraliser la surcompensation.

Mr le Maire propose le maintien des taux actuels en intégrant le taux départemental pour la taxe foncière sur le bâti à savoir :

- Taxe Foncière (bâti) : 33,62 %
(taux départemental 2020 : 24,69 % et taux communal 2020 : 8,93%)
- Taxe Foncière (non bâti) : 33,14%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents les taux d'imposition communaux des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti tels que proposés ci-dessus.

Vote du budget principal de la commune 2021

Section de fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 655 823,03 €.

En recettes :

Prévisionnel exercice 2021 :	205 875,73 €	
Résultat 2020 utilisé en fonctionnement :	449 947,30 €	Total : 655 823,03 €

En dépenses :

Prévisionnel exercice 2021 :	247 863,73 €	
Excédent prévisionnel, virement en investissement :	407 959,30 €	Total : 655 823,03 €

Section d'investissement

Le budget de la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 530 044,75 €.

En recettes :

Prévisionnel exercice 2021 :	122 085,45 €	
Excédent fonctionnement prévisionnel :	407 959,30 €	Total : 530 044,75 €

En dépenses :

Déficit investissement 2020 :	33 991,72 €	
Restes à réaliser en dépenses 2020 :	15 600,00 €	
Prévisionnel exercice 2021 :	114 726,73 €	
Réserve investissement :	365 726,30 €	Total : 530 044,75 €

Après délibération, le conseil municipal décide par 9 voix pour, 1 abstention (Vanessa DAUZET) d'approuver le budget principal 2021 de la commune.

Vote du budget de l'eau 2021

Section de fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 54 552,81 €.

En recettes :

Prévisionnel exercice 2021 :	8 000,00 €	
Résultat 2020 utilisé en fonctionnement :	46 552,81 €	Total : 54 552,81 €

En dépenses :

Prévisionnel exercice 2021 :	11 361,00 €	
Excédent prévisionnel, virement en investissement :	43 191,81 €	Total : 54 552,81 €

Section d'investissement

Le budget de la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 88 796,84 €.

En recettes :

Excédent de fonctionnement 2020 :	40 244,03 €	
Excédent fonctionnement prévisionnel :	43 191,81 €	
Dotation aux amortissements :	5 361,00 €	Total : 88 796,84 €

En dépenses :

Crédit investissement :	88 796,84 €	Total : 88 796,84 €
-------------------------	-------------	----------------------------

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'approuver le budget de l'eau 2021.

Vote du budget logements 2021

Section de fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 218 499,82 €.

En recettes :

Prévisionnel exercice 2021 :	46 000,00 €	
Résultat 2020 utilisé en fonctionnement :	172 499,82 €	Total : 218 499,82 €

En dépenses :

Prévisionnel exercice 2021 :	45 928,00 €	
Excédent prévisionnel, virement en investissement :	172 571,82 €	Total : 218 499,82 €

Section d'investissement

Le budget de la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 193 844,37 €.

En recettes :

Excédent fonctionnement 2020 affecté en investissement :	18 272,55 €	
Caution :	3 000,00 €	
Excédent fonctionnement prévisionnel :	172 571,82 €	Total : 193 844,37 €

En dépenses :

Déficit investissement 2020 :	18 272,55 €	
Capital de la dette :	19 000,00 €	
Caution :	3 000,00 €	
Réserve investissement :	153 571,82 €	Total : 193 844,37 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'approuver le budget logements 2021.

Subventions aux associations

Proposition d'attribution des subventions aux associations année 2021

Amicale laïque/comité des fêtes	500 €	Croix Rouge	100 €
Association Parenthèses	200 €	Secours Populaire	100 €
Association Patrimoine	150 €	ADMR	100 €
Association des chasseurs Aysa	70 €	Association des donneurs de sang	30 €
Société de pêche Maubourguet	70 €	Fondation Patrimoine	55 €
Collège de Maubourguet	70 €		

Extension carrière SOCARL, avis réaménagement du site

Projet d'extension de la gravière par la société SOCARL, consultation du conseil municipal sur le réaménagement du site

Un projet d'extension de la gravière par la Société SOCARL est en cours de traitement. La société SOCARL sollicite l'avis du Maire sur le réaménagement du site pendant la période d'exploitation, à échéance de 25 ans, à échéance de 58 ans et à l'arrêt de toutes les activités.

Monsieur le maire rappelle la délibération du 27 septembre 2019 prise par le précédent conseil sur le projet de modification du plan de Prévention des Risques rendu nécessaire par ce projet d'extension. Le conseil avait alors exprimé un certain nombre de remarques :

- l'absence d'accord de la commune quant au projet d'extension
- une emprise importante sur les terres agricoles

- la présence d'une maison d'habitation à proximité immédiate du site d'exploitation exposée à des nuisances certaines

Ces observations restent d'actualité et ne sont pas remises en cause.

Le présent conseil est consulté sur la remise en état du site en cours et en fin d'exploitation dans l'hypothèse où ce projet recueillerait un avis favorable des Services de l'Etat.

Au vu des documents transmis, il apparaît qu'au terme de l'exploitation la totalité des surfaces seront remblayées et remises en culture, hormis les trois plans d'eau existants.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable au projet de réaménagement du site présenté par la Société SOCARL. Il autorise le Maire à signer favorablement ces documents.

Validation terrain agricole communal

Monsieur le Maire rappelle le projet de valorisation des parcelles de terrain agricole situées au nord du village et cadastrées

- C 688 d'une surface de 99a 26ca
- ZI 9 d'une surface de 3ha 86a 55ca

Une réflexion en partenariat avec l'association Terre de Liens, l'ADEAR et la SAFER a permis d'avancer sur ce projet. Il convient à présent de régulariser avec la SAFER un certificat d'intention intégrant la description du bien et les conditions dans lesquelles sont mises à disposition à la location les parcelles communales

- C 688 pour la partie agricole d'environ 64a 26ca (une partie d'environ 35a étant constructible dans le cadre du PLUI en cours de validation)
- ZI 9 dans sa totalité soit 3ha 86a 55ca

pour permettre la recherche de candidats susceptibles de valoriser les parcelles communales dans le cadre du cahier des charges suivant :

Conduite des différents ateliers en agriculture biologique permettant d'obtenir des produits finis entrant directement dans le circuit de l'alimentation locale à destination de la population du territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à finaliser cette démarche avec la SAFER.

Questions diverses

➤ Isolation des combles des logements locatifs

Suite au diagnostic effectué par des techniciens du SDE, il était envisagé de compléter l'isolation des combles des logements locatifs communaux en bénéficiant du programme gouvernemental « Isolation à 1 euro » reconduit pour 2021. Les trois logements, place Sensever, pourront bénéficier de cette intervention.

Ce n'est techniquement pas possible pour les autres. La proposition de l'entreprise ISOWECK est acceptée. Ces travaux n'engagent aucun financement de la part de la commune.

➤ Columbarium et jardin du souvenir

Présentation d'une nouvelle proposition par l'entreprise ECA Columbarium. Devis très détaillé pour un montant quasi identique aux montants proposés par les entreprises précédemment consultées (Pellerin, Favarel et Victor). Il est convenu de recontacter cette entreprise pour lui demander d'affiner sa proposition.

➤ Journée citoyenne

Une opération de nettoyage civique (forêt, chemins, village, à préciser) est programmée pour le samedi 15 mai. Information à venir sous forme de flyers distribués dans les boîtes aux lettres.